

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 5 septembre 2013 – Villars-Ste-Croix

66 communes membres, 46 présentes, 13 excusées, 7 absentes.

Sont représentées, les communes de :

Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Buchillon, Bursinel, Chavannes-de-Bogis, Chéserex, Commugny, Coppet, Corseaux, Crans-près-Céligny, Cuarnens, Daillens, Denens, Dully, Echandens, Eclépens, Etoy, Eysins, Féchy, Founex, Genolier, Givrins, Grens, Le Vaud, Lonay, Luins, Lully, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Mex, Mies, Mont-sur-Rolle, Penthalaz, Penthaz, Prangins, Rolle, Saint-Oyens, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Signy, Trélex Vaux-sur-Morges, Vich, Villars-Sainte-Croix, Vufflens-la-Ville, Vufflens-le-Château.

Sont excusées, les communes de :

Allaman, Aubonne, Chavannes-des-Bois, Chavannes-le-Veyron, Coinsins, Cottens, Gimel, La Rippe, Mollens, Perroy, Saint-George, Tannay.

Sont absentes, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Bremblens, Gilly, Gingins, La Sarraz, Lavigny, Saint-Cergue,.

* * * * * * * * * * * * *

- 1. Introduction;
- 2. Adoption des PV des AGs des 6 juin et 2 juillet 2013;
- 3. Etat des lieux suite aux résultats de la plate-forme financière ;
- 4. COPAR (commission paritaire pour la répartition de la facture sociale) : point de situation ;
- 5. Position stratégique de l'AdCV;
- 6. Informations du Comité de l'AdCV;
- 7. Divers et propositions de l'Assemblée.

1. Introduction

M. Jean-Yves Thévoz, Président, ouvre la séance à 20H05 et souhaite la bienvenue aux représentants des communes, à la presse, ainsi qu'à la municipalité de Denens qui a rejoint l'AdCV cet été.

Avec 46 communes présentes, le quorum est atteint.

M. Georges Chérix, Syndic de Villars-Ste-Croix, est heureux d'accueillir ce soir l'AG de l'AdCV. Villars-Ste-Croix, 166 hectares, 660 habitants, 120 entreprises, fait partie du district de l'Ouest Lausannois. Elle dispose notamment des vignes dont le vin sera servi à l'apéritif qui clôturera cette assemblée, en présence du vigneron.

2. Adoption des PV des AGs des 6 juin et 2 juillet 2013

Au vote à main levée, sont adoptés à la majorité, les procès-verbaux des séances du 6 juin et du 2 juillet 2013.

3. Etat des lieux suite aux résultats de la plate-forme financière

Le Président fait un point de situation découlant des résultats de la plate-forme financière, dont la récapitulation figure dans ce tableau.

Mesures	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul total
0.37 pt (abandon)	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5	84.0
Facture sociale (1/3-2/3)				10.1	20.7	31.7	43.3	55.4	161.2
DRPTC	10.0			-5.0	-10.0	-15.0	-20.0	-25.0	-65.0
Total net facture sociale	20.5	10.5	10.5	15.6	21.2	27.2	33.8	40.9	180.2
AVASAD (Grandjean) effet total		22.3	23.9	25.5	27.3	29.2	31.3	33.5	193.0
coûts administratifs AVASAD (1)			8.7	9.3	10.0	10.8	11.5	12.3	62.6
AVASAD solde (Progression 2/3-1/3)				1.1	2.4	3.7	5.1	6.5	18.8
Perte sur l'impôt sur les entreprises	-	-10.7	-11.4	-26.0	-26.0	-27.9	-29.8	-31.9	-163.7
Total net AVASAD	0.0	11.6	21.2	9.9	13.7	15.8	18.1	20.4	110.7
Lamal PC-AVS	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	5.6
Police	2.5	2.5	5.0	7.5	10.0	10.0	10.0	10.0	57.5
LAJE		9.6	11.6	13.8	16.0	16.0	16.0	16.0	99.0
Abandon rattrapage bascule	10.8	10.8							21.6
Total diverses mesures	14.0	23.6	17.3	22.0	26.7	26.7	26.7	26.7	183.7
Moratoire routes		5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	35.0
Fonds pour les routes		10.0	10.0	10.0	10.0				40.0
Constructions scolaires		6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	45.5
Total pour une minorité de communes	0.0	21.5	21.5	21.5	21.5	11.5	11.5	11.5	120.5
Total	34.5	67.2	70.5	69.0	83.1	81.2	90.1	99.5	595.1

4. COPAR (commission paritaire pour la répartition de la facture sociale)

Le Président rappelle que le décompte de la facture sociale est maintenant disponible sur notre site www.adcv.ch.

Celle-ci s'élève à CHF 180,2 millions, décomposé comme suit :

- CHF 161,2 mios = progression de la croissance des charges
- CHF 84 mios = abandon des 0,37 points (soit CHF 10,5 mios par an)
- CHF -65 mios = abandon du DRPTC en faveur du canton

Pour arriver à un résultat identique au budget, l'Etat, estimant que les communes payaient leurs acomptes 2013 sur une base trop élevée par rapport au solde supposé de la facture sociale 2013, a déduit CHF 20 mios et la différence qui était de CHF 80'784.-.

En complément aux tableaux des pages 8 et 9 de la présentation, le Président rappelle que selon le Conseil d'Etat, la croissance moyenne jusqu'en 2020 sera de 5,7%. En tenant compte de cette donnée, il est à constater qu'en 2014 déjà, il n'y aura plus de bénéfice pour les communes.

L'AdCV sera très attentive aux chiffres donnés par l'Etat et les contrôlera avec minutie.

Pour répondre à la commune de Féchy, M. Jean-Yves Thévoz indique que l'énorme augmentation de la facture sociale s'explique par le nombre toujours plus grandissant des personnes au chômage, au RI, ainsi que des aides octroyées.

Le Syndic de Bursinel, M. Pierre Burnier, remercie le Comité pour les différentes explications fournies mais il tient à relever que les communes sont, ce soir, dans le constat et qu'elles attendent de l'AdCV des mesures concrètes pour contrer cela. La récolte des impôts par les communes pourrait être une mesure. L'AdCV doit être plus virulente et doit avoir pour convaincre, une stratégie, un plan marketing.

Pour M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies, s'il paraissait normal que les communes fassent des efforts, il n'est pas très méritant pour l'Etat de payer ses dettes en prélevant auprès des communes. Le district de Nyon représente 30% de la manne et s'il prélevait luimême ses impôts cela renforcerait la position des communes et mettrait une tension politique. La puissance économique de l'AdCV n'est pas négligeable. Il faut réfléchir et se donner les moyens juridiques de menacer de ne pas payer la facture sociale et la péréquation.

Les comptes sont soumis chaque année aux conseils communaux pour approbation. Il s'agirait, pour M. Jean-Léon Blanc, Syndic de Crans-près-Céligny, de rédiger des préavis négatifs sur les postes facture sociale et péréquation.

M. Serge Beck, Syndic de Le Vaud, s'adresse à l'assemblée en faisant un clin d'œil à l'article paru ce jour dans le 24 Heures et dont l'auteure est présente ce soir. Pour lui, les communes membres des deux associations faîtières sont trop vaudoises et doivent entreprendre, comme première action, de quitter l'UCV, d'autant que sa présidente invective les communes de l'AdCV. Une association est choisie car ses objectifs sont différents de ceux de sa consœur. C'est aussi une affaire villes-campagne et pas seulement gauche, droite. Il est vrai que l'UCV regroupe les villes qui bénéficient énormément des mesures du rapport. De faire le choix, c'est un premier pas.

M. Kader Mokadem, municipal à Buchillon signale que sa municipalité va proposer à son conseil communal de quitter l'UCV, car la double appartenance n'est pas cohérente et ne donne pas un message juste.

Le Syndic de Mauraz, M. Reto Zehnder, rappelle, avec le soutien de l'AdCV, avoir saisi le Tribunal Administratif lorsque sa commune avait reçu une facture sociale équivalente, voire supérieure aux entrées fiscales. Dès le départ, l'effet suspensif de la facture sociale avait été demandé. La procédure a duré une année et même si au final Mauraz a perdu, elle a su résister aux diverses pressions de l'Etat à qui tout cela a demandé beaucoup de travail.

M. Gérard Produit, Syndic de Coppet, relève que si l'on additionne le pourcentage que l'état perçoit aux communes pour le prélèvement d'impôts, la somme obtenue pourrait couvrir les frais d'une fiduciaire.

Revenant sur la double appartenance, M. Jean-Charles Cerottini, vice-président, reconnait aujourd'hui et aux vues de ce qui s'est passé lors de la récente plate-forme, ne plus être favorable à cette situation qu'il a, pourtant, longtemps soutenue. Il serait favorable à lancer un sondage qui pourrait rassurer, si la majorité des membres de l'AdCV serait partisane de ne plus appartenir aux deux associations.

La Syndique de Vufflens-le-Château, Mme Anne-Christin Ganshof, tient à rappeler que pour beaucoup de municipaux, l'UCV c'est la tradition. Ses collègues étaient favorables à rejoindre l'AdCV mais avoue qu'elle aurait beaucoup de travail pour les convaincre de quitter l'UCV et sa fête annuelle. Les municipalités ont toutes les raisons d'être fâchées et frustrées mais il faut rester pragmatique. L'histoire montre que les communes ont peu de poids et se demande si un lobbying intense auprès de nos députés ne seraient pas une première manière d'intervenir.

M. Pierre Stampfli, Syndic de Chavannes-de-Bogis, n'y croit pas du tout car les députés suivent l'avis des partis et non des communes. Ils ont le même souci, à savoir de boucler le budget cantonal, renchérit M. Serge Beck et ce, même si tout leur a été expliqué sur les incidences pour les communes.

Pour le Syndic de Mies, afin d'étudier les différentes mesures possible, un groupe de travail doit être mis sur pied, si l'on veut réagir, faisons-le avec nos propres moyens. Il faut aussi regarder en capacité contributive. Sur le dos d'une minorité, la majorité est payée. C'est le système qui est vicié.

- M. Georges Chérix, pour sa part s'interroge sur les conséquences si, à l'inverse, les 36 communes appartenant aujourd'hui aux deux associations, guittaient l'AdCV.
- M. Serge Beck rappelle qu'à sa fondation, l'AdCV comptait 11 communes. En adhérant aux deux faîtières, cela rend illisible le message de la petite. Il faut savoir quelles positions défendre dans le dialogue. Il invite donc l'assemblée à être membre de l'une ou l'autre association et de montrer une position claire.

5. Position stratégique de l'AdCV

Mme Raymonde Schoch, vice-présidente, confirme que le Comité a bien entendu les messages de ce soir, à savoir un positionnement clair et la constitution d'un groupe de travail sur les mesures à prendre pour étudier les pistes et solutions possibles.

Le Comité parle de savoir critiquer ses forces et ses faiblesses de son image actuelle, de mieux crédibiliser ses actions et d'augmenter sa notoriété, de s'impliquer le plus en amont possible dans les processus et les projets, de définir une stratégie de communication autant que sa stratégie politique afin que la voix de l'AdCV soit entendue (voir présentation, pages 11 à 17).

6. Informations du Comité

6.1 Groupe de travail sur la réforme de la péréquation (M. Jean-Yves Thévoz)

C'est un énorme sujet à traiter et l'AdCV va déjà y réfléchir en amont bien que à ce jour, l'agenda de l'Etat concernant ce dossier ne soit pas encore connu.

6.2 Subvention à l'accueil de jour par l'OFAS (M. José Manuel Fernandez)

Informe que l'OFAS ne dispose plus d'argent dans ses caisses ce qui prétérite très lourdement toutes les structures qui ouvrent maintenant et qui ont inscrit la subvention d'aide au démarrage dans ses comptes. Quant aux futurs projets, ils sont mis en liste d'attente.

6.3 Sortie détente de l'AdCV (Mme Raymonde Schoch)

Les communes ont reçu l'invitation à la sortie de l'AdCV qui se déroulera le vendredi 11 octobre prochain à Commugny avec une partie récréative (marche au trésor) qui débutera à 16h30. Les inscriptions sont a adresser directement à admin@commugny.ch

6.4 AG du 21 novembre 2013 (M. Jean-Yves Thévoz)

Celle-ci se déroulera en présence de M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba et aura lieu à Vufflens-la-Ville (information communiquée hors séance).

7 Divers et propositions de l'assemblée

7.1 Suite de la discussion du point 4

Pour M. Gérard Produit, dans les axes possibles, un moyen serait de donner la possibilité au Comité de se spécialiser sur certains domaines (faisant référence au service juridique de l'UCV). Il tient également à relever que le Comité a su rester digne en ne répondant pas aux différentes attaques parues dans la presse.

M. François Bryand, Syndic de Prangins, tient à rappeler l'importance de la communication et relève que ce soir, il s'est dit des choses très importantes en présence de la presse. C'est une réflexion que le groupe de travail devrait avoir avec des points de presse par exemple, afin d'éviter un mauvais message dans les journaux le lendemain. L'assemblée de ce soir a été une belle conférence de presse.

M. Pierre-Alain Schmidt est très sensible a ce que vient de relever son collègue mais qu'il ne faut pas à chaque fois s'abstenir pour être convenant. M. Schmidt ne dit pas de faire la révolution mais de réfléchir et préparer le terrain des négociations. Le Comité a été crédible même s'il n'a pas été compris par le public.

Pour conclure, le Président informe que le Comité est en contact avancé avec un spécialiste de la communication.

7.2 Loi sur l'électricité

M. Pierre Stampfli souhaitant savoir si le Comité s'est positionné sur la loi sur l'électricité, il lui est précisé que l'AdCV n'a, à ce jour, pas été consulté sur cette thématique.

Pour le PV : Romaine Débieux

La séance est levée à 21h45

Calendrier

Assemblée générale 2013 :

-

- Jeudi 21 novembre 2013, 19h00, Vufflens-la-Ville

Sortie détente :

- Vendredi 11 octobre 2013, Commugny